

Broyage des végétaux



1 Dépôt des branches et branchages dans les zones de collecte délimitées par la rubalise (pas d'autres déchets verts, ni tonte de pelouse, ni herbes folles) :

- à partir du 15/05 virage à la sortie du Chef-lieu
- à partir du 22/05 ancienne route d'accès au Clos du vas

2 Broyage des végétaux:

- CHEF-LIEU: 28 et 29 mai 2026
- CLOS DU VAS: 1er juin 2026

Le broyat sera alors à votre disposition

ATTENTION: tout dépôt en dehors des périodes indiquées et de l'espace dédié sera considéré comme un dépôt sauvage et verbalisé



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Comptant sur votre compréhension



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRÉ